

Séance du 15 septembre 2021

Membres en exercice :	15
Présents :	09
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N°38/2021

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le

ID : 004-210400131-20210915-202138RH-DE

---- L'an deux mille vingt-et-un
le quinze septembre à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 06 septembre 2021

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian,
CHAILLAN André, **SECHEPINE** Elisabeth, **LERDA** Serge, **ARMINGOL**
Elisabeth, **WALCZAK** Franck et **WEBER** Hélène.

6 Absent(s) excusé(s) : **ROBERT** Frédéric, **LATIL** Yves, **DANEL** Mauricette,
MACCARIO Fabrice, **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

3 Pouvoirs : **ROBERT** Frédéric à **AVINENS** René, **DANEL** Mauricette à
DELMAERE Christian et **MACCARIO** Fabrice à **TURCAN** Nicole.

Secrétaire de séance : Elisabeth **ARMINGOL**

OBJET : R-H- POSTE ADJOINT TECHNIQUE/ PRECISIONS STATUTAIRES

---- Monsieur le Maire rappelle ou informe les membres du conseil municipal qu'un agent des services périscolaires va faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} octobre 2021. Le poste, du cadre d'emploi des adjoints techniques, a été restitué par la CCJLVD en 2018. Il propose de prendre une délibération précisant, qu'à compter du 1^{er} octobre 2021 le poste à temps non complet, 22/35^o, est ouvert aux fonctionnaires possédant l'un des trois grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ainsi qu'aux contractuels de droit public sur un emploi permanent qui seront rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique principal, échelle C1, avec application du RIFSEEP.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ❖ **DÉCIDE** qu'à compter du 1^{er} octobre 2021 le poste du cadre d'emploi des adjoints techniques, dont la durée hebdomadaire de travail est 22/35^{ème} sera ouvert aux fonctionnaires possédant l'un des trois grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ainsi qu'aux contractuels de droit public sur un emploi permanent qui seront rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique principal, échelle C1, avec application du RIFSEEP.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

René AVINENS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.